

Extrait du compte-rendu Réunion du Bureau Syndical - 8 novembre 2016

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : M. Guy Usséglio-Viretta

Le Bureau,

Adopte à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 4 octobre 2016.

Adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 8 novembre 2016.

Approuve à l'unanimité, le rapport sur la situation des agents remplissant les conditions pour bénéficier des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire établis à la date du 1er octobre 2016. Autorise le Président à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France et le SyAGE. Dit que la dépense est prévue à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours.

Décide à l'unanimité, d'approuver l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'inspections télévisées de diagnostic et de préconisation, pour les réseaux de collecte et de transport eaux usées et eaux pluviales, lots 1 et 2. Autorise le Président à signer les marchés dans les conditions prévues au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres : Lot n°1 (communes de l'Essonne) : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine et Yerres - Titulaire : Groupement solidaire SEIRS TP / SNAVEB - Lot n°2 (communes du Val de Marne) : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges - Titulaire : Groupement solidaire CAE / SUEZ RV OSIS IDF. Précise que les marchés sont conclus chacun pour une durée initiale allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017, reconductible tacitement d'année en année dans la limite de quatre ans, période ferme comprise, avec les montants suivants sur douze mois : Maximum : 350 000,00 € HT, soit 420 000 € TTC.

Décide à l'unanimité, d'approuver le marché pour les prestations d'aménagement, de restauration de cours d'eau et d'entretien du patrimoine lié à l'eau et d'attribuer le marché à l'opérateur économique suivant : Titulaire : Groupement solidaire SEGEX / PARENAGE pour une durée initiale allant de sa notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2017, reconductible tacitement d'année en année dans la limite de quatre ans, période ferme comprise. - Montant minimum annuel HT : 350 000 € et TTC : 420 000 € - Montant maximum annuel HT : 1 000 000 € et Montant maximum annuel TTC : 1 200 000 €. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues par la réglementation relative aux Marchés Publics et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé. Il est précisé que les crédits nécessaires seront proposés aux budgets 2017 et des années suivantes.

Décide à l'unanimité, d'admettre en non-valeur divers titres de recettes émis entre 2005 et 2012 représentant une somme de 43 582,83 euros. Précise que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Approuve à l'unanimité, les futures conventions de partenariat avec les communes adhérentes au SyAGE pour la mise à disposition réciproque de fichiers d'information géographique. Autorise le Président à signer les conventions à venir avec les communes adhérentes au SyAGE pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par périodes d'un an sans que la durée totale n'excède dix ans. Précise que la participation des communes pour les données cadastrales sera calculée au prorata du nombre de parcelles sur le territoire concerné. Les autres données sont échangées à titre gracieux et que les crédits correspondants à la commande des données Majic sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.

Le Président

Alain CHAMBARD

